

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-389 du 25 Octobre 1984

portant nomination des Elèves-Officiers
et Elèves-Commissaires des Forces Armées
Populaires du Bénin au grade de Lieute-
nant-Stagiaire et Commissaire-Stagiaire
pour compter du 1er Octobre 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de
le Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois
Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent
- VU l'ordonnance N° 77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces
Armées Populaires du Bénin ;
- VU la Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des
Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU le décret N° 84-382 du 12 Octobre 1984 portant inscription des Elèves-Offi-
ciers et Elèves-Commissaires des Forces Armées Populaires du Bénin
au grade de Lieutenant-Stagiaires et Commissaire-Stagiaire des
Forces Armées Populaires du Bénin à titre normal pour l'année
1984 ;
- SUR Proposition du Ministre de la Défense et des Forces Armées Populai-
res ;
Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 10 Octobre 1984 ;

DECRETE :

Article 1er.- Les Camarades Elèves-Officiers et Elèves-Commissaires des
Forces Armées Populaires du Bénin dont les noms suivent sont nommés
respectivement aux grades de Lieutenant-Stagiaires et de Commissaires-
Stagiaires pour compter du 1er Octobre 1984 :

A - FORCES DE DEFENSE NATIONALE

- Salomon D. ZANKRAN
- Innocent Doctrovée DASSI ;
- Dieudonné EGNANFIN ;

.../...

- Sèlidji SHUI ;
- Akibou OBAOURIN ;
- Salako LOBBO ;
- Jean ADEGBITE
- Djibril Awal NAGNIMI ;
- Jules H. ACHEGBE ;
- Cosme Gbodja ADOME

- Eustache AGBIDINOUCOUN
- Aristide ASSOGBA ;
- Isidore MICHAÏ ;
- Charles LOKOTO
- Simon S. TANDJE ;
- Mikaila Adissa MASSOU ;
- Rétrice H. d'ALMEIDA ;
- Jean Yves F. YARAKOU ;
- Théophile M'PO N'TIA ;
- Albert BAGRI
- Edouard TOSSOU ;
- Hyacinthe JESSOUNOUKON ;

B - FORCE DE SECURITE PUBLIQUE

1° COMMANDEMENT DES COMPAGNIES

- Robert G. GNINAFON ;
- Issaka KOUCHELE ;
- Clément BOGO ;

2° - COMMANEMENT DES COMMISSARIATS :

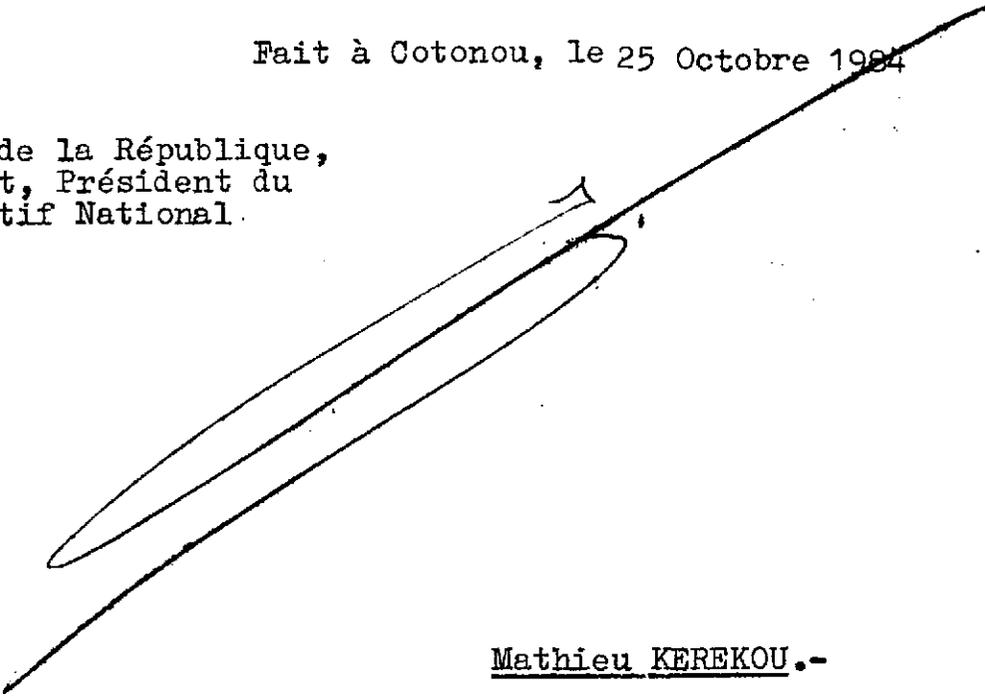
- Etienne HINVI ;
- Alfred SOHOU ;

.../...

Article 2.- Le Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

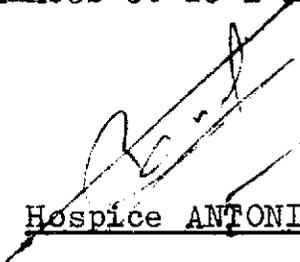
Fait à Cotonou, le 25 Octobre 1984

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National.



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances et de l'Economie,



Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 8 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MDFAP-MEEE 8 Autres
Ministères 13 SGCEN 4 SPD 2 IGE et ses Sections 4 PDE-DIC-INSAE 6
DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 20 EMG/FAP 4 EM/FDN 4 EM/FSP 4 CAB-MIL 4 DSI 4
Intéressés 27 JORPB 1.-